

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

L'Industrie Diamantaire en Afrique du Sud et les Ouvriers Diamantaires

Aux Membres des Organisations Ouvrières affiliées à l'Alliance Universelle

Camarades,

Il est de notoriété commune qu'on s'efforce depuis plusieurs années déjà, d'établir et de développer une industrie diamantaire en Afrique du Sud. Jusqu'à une date assez rapprochée, ces tentatives n'ont abouti qu'à la création d'une législation tendant à assurer l'alimentation de l'industrie en fait de matières premières, et renfermant encore quelques autres clauses vraiment insignifiantes en soi.

Le métier n'était pratiqué que dans un nombre très restreint de petites usines insignifiantes, dans lesquelles une quarantaine d'ouvriers, des néerlandais et des belges, trouvaient occupation.

Le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine ne se contentait pas de cela. Il était dans son intention d'établir une industrie très étendue en Afrique du Sud, qui, en définitive serait à même d'offrir du travail à une multitude d'Africains. Un certain M. Korb, qui avait été intéressé à une scierie de diamants à Anvers, et qui avait exploité une petite usine à Londres, pendant la guerre, un homme inconnu dans le monde diamantaire et sans importance d'ailleurs, se mettait en rapport avec le gouvernement. Ensuite, des relations s'établissaient entre le Gouvernement de l'Union et la firme Rosenstrauch d'Anvers, peut-être par l'intermédiaire de M. Korb. Cette firme d'importance médiocre, ne s'est érigée en fabricant de diamants qu'après la guerre, tout en ne se faisant pas remarquer, et s'était occupée d'ailleurs de l'achat de diamants bruts au Brésil et dans la Guyane anglaise. Avec la combinaison Rosenstrauch-Korb, le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine entamait des négociations aboutissant à un contrat entre parties établissant que MM. Rosenstrauch et Korb, se verront octroyés toutes sortes de priviléges et d'appuis tandis que ceux-ci s'engageraient à construire une taillerie de diamants dans laquelle ils embaucheraient cinq cents jeunes gens dont ils feront des apprentis diamantaires.

Quand ce contrat fut soumis à l'approbation du Parlement de l'Union Sud-Africaine, certains membres s'y opposèrent, puisant leurs arguments notamment dans les antécédents de MM. Rosenstrauch et Korb, alléguant aussi les priviléges qui leur étaient octroyés et attirant l'attention générale sur le fait que d'autres se déclaraient prêts à collaborer à la réalisation des intentions gouvernementales, sans réclamer n'importe quel privilège. Puis une Commission devant ouvrir une enquête sur toute l'affaire fut nommée.

Cette Commission entendit un certain nombre de personnes établies en Afrique du Sud, ainsi que MM. Rosenstrauch et Korb, mais de tous ceux qui auraient pu l'instruire sur ces derniers, personne ne fut mandé ; elle se contenta de la négation pure et simple de toutes les objections formulées et des informations fournies, sans réfutation, naturellement, au sujet de leurs antécédents, de leur position, des campagnes qu'ils prétendaient avoir à subir. Après cette procédure singulière des conclusions furent présentées au Parlement amenant la ratification de la convention.

Les travaux préparatoires avaient donc touché à leur fin. Bientôt on en viendra à l'exécution des projets et des journaux ont lancé la nouvelle que déjà on a mis la main à l'ouvrage.

Inutile de vous dire que nous avons donné assidûment toute notre attention à ce qui se passait et que nous avons suivi soigneusement les péripéties de l'affaire, pour qu'il nous soit possible, en temps opportun, d'arrêter la ligne de conduite à suivre vis-à-vis d'elle.

En notre séance du Bureau du 18 juillet 1928, tenue à Anvers, nous nous sommes occupés de l'affaire et les conclusions suivantes ont été formulées :

Nous comprenons fort bien que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine tende à faire bénéficier la population de son pays des richesses du pays même et tâche par conséquent de faire travailler dans cette contrée pour autant que ce soit possible, les matières premières extraites de son sous-sol, afin de faire naître une industrie, source de bien-être général.

Si, en ce qui concerne la taille du diamant, le Gouvernement de l'Union avait pris des mesures tendant à favoriser son dessein sans s'attaquer injustement aux industries établies en Europe et en Amérique, nous n'aurions pas élevé la voix.

Mais cela n'est nullement le cas.

Les priviléges accordés à MM. Rosenstrauch et Korbé sont de telle portée qu'ils favorisent extraordinairement ceux-ci vis-à-vis des fabricants d'autres pays, leur permettant ainsi de faire une concurrence au commerce et à l'industrie diamantaires des autres pays, qui va à l'encontre de toute notion d'équité et de logique. L'octroi de ces priviléges doit être blâmé hautement, parce qu'ils visent la lésion des centres d'industrie établis depuis longtemps et qui ont été pendant soixante années consécutives les acheteurs de la matière première sud-africaine, et qui pendant de longues années ont favorisé directement l'accroissement du Trésor de l'Union. Dans leur ensemble ces priviléges constituent un système de protectionnisme intérieur, dirigé contre l'industrie étrangère qui n'a pas d'exemple ni d'équivalent en un monde dans lequel pourtant, par-ci, par-là, on s'est avancé assez loin en fait de protectionnisme.

Vu qu'on abuse ici d'une position économique avantageuse pour en faire dérouler une concurrence déloyale au plus haut degré, nous nous voyons obligés de défendre, avec les moyens que nous avons à notre disposition, les anciens centres d'industrie diamantaire dans lesquels nos membres doivent gagner leur pain quotidien, contre la ruine qui les menace.

L'arme principale dont nous disposons, la voici : *le refus complet des membres de nos organisations d'apprendre le métier aux sud-africains.*

Le Gouvernement sud-africain ne peut réussir dans ses intentions du moment qu'un nombre suffisamment élevé d'ouvriers européens ou américains, dûment qualifiés, refusent leur aide.

Si les membres de nos organisations syndicales n'acceptent donc aucune offre, aussi tentante qu'elle paraisse, pour se rendre en Afrique du Sud, l'attaque qu'on y a préparée sera déjouée.

Par conséquent, nous avons décidé de défendre aux membres des organisations ouvrières, affiliées à notre Alliance Universelle, de se rendre en Afrique du Sud. Il leur est donc interdit de contracter avec MM. Rosenstrauch et Korbé, ou avec d'autres firmes, n'importe lesquelles. Aucun de nos membres ne peut signer un engagement, de quelque genre qu'il soit, avec des fabricants établis en Afrique du Sud, ou qui manifesteront le désir de s'y établir.

Si tous les ouvriers diamantaires d'Europe et des autres contrées obéissent à cette interdiction, il ne faut aucunement craindre l'anéantissement de notre ancienne industrie, et par conséquent de nos moyens d'existence.

Nous aimons à croire que nos membres saisiront la portée de notre mot d'ordre et qu'ils auront à cœur de le suivre ponctuellement.

Des profits personnels — qui ordinairement dans ces cas ne sont que de caractère apparent et qui certainement ne sont que temporaires — ne peuvent inciter personne à collaborer à la ruine et au malheur de plusieurs milliers de compatriotes et de frères.

Nous comptons sur l'aide et la fidélité de tous pour que l'agression grossière à notre vie soit repoussée.

Dans tous les centres de notre industrie le mot d'ordre à suivre énergiquement sera :

PERSONNE POUR L'AFRIQUE DU SUD !

Salutations fraternelles.

Le Bureau de l'A. U. D. :

Henri POLAK, Président.

L. Van BERCKELAER, Secrétaire.

AMSTERDAM, Juillet 1928.

ANVERS, Juillet 1928.



RÉFLEXIONS D'UN SYNDIQUÉ

Une chose qui me surprend toujours et contre laquelle je voudrais une bonne fois m'élever, c'est, au sein de nos syndicats, l'obstruction systématique, l'acharnement de certains à critiquer toute tactique suivie par les membres d'un Conseil syndical, bien que ceux-ci agissent de leur mieux pour la défense des intérêts de ceux qui les ont élus et pour diriger convenablement l'organisation.

Et pourtant, leur place n'est pas enviable !

Chacun le sait si bien qu'à chaque renouvellement, de grandes difficultés surgissent pour constituer le Conseil et presque toujours les mêmes hommes doivent rester en place devant l'indifférence des autres membres qui semblent trouver normal que les mêmes camarades continuent à se dévouer pour leur procurer des avantages sans toutefois consentir pour leur part à assumer la moindre fonction.

Quant à moi, je pense que les membres du Conseil syndical ont droit à toute notre considération. N'étant aucunement rétribués, ils dépensent leur temps et leurs peines pour améliorer le sort de leurs camarades. C'est sur leurs heures de repos qu'ils préparent le temps qu'ils consacrent à l'organisation.

Pour toute récompense, ils n'ont que la satisfaction du devoir accompli.

Ce sont des hommes comme les autres. S'ils arrivent qu'ils commettent une erreur, leur sincérité et leur bonne foi sont hors de cause. Au lieu de les critiquer d'une façon acerbe, comme c'est trop souvent le cas, cherchons plutôt à faciliter leur tâche qui n'est pas toujours amusante.

Que celui qui ne s'est jamais trompé leur jette la première pierre !

Quant à moi, j'adresse ma reconnaissance à nos conseillers syndicaux pour leur dévouement et j'invite les éternels mécontents à changer de tactique et à coopérer de tout cœur avec ces militants. Ceux qui, par leurs éternelles critiques, ne pensent qu'à détruire, je les convie à reconstruire pour le plus grand bien de tous les travailleurs.

Y..., du Syndicat de Paris.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

Excédent de Beaujolais, Lyon.....	3 »
M. Isidore Stijsel, Anvers (20 fr. belges).	14 20
M. Léon Bouvard, St-Claude.....	10 »
Quatre anonymes, Montréal (5 fr 50 ; 2 fr. 50 ; 0 fr. 30 ; 1 fr. 50)	9 80
Louis Berthon, Avignon.....	31 »
Avant les vacances : Ouverture de la cagnotte du personnel de la maison H. Sevajian et Cie à Paris.....	433 75
Vente matériel Coop. Les Moulins	500 »
Fernande Ponard, St-Claude	5 »
E. G.	1 »
Anonyme, St-Claude	6 »
François Rollet, Lyon.....	5 »

Pourcentage sur cotisations :

Alfred Chappeland, Vaux-les-St-Claude	11.25
Gabriel Maurel, St-Claude	12 »
Robert Monneret.....	19.95
Total	1.061 95

Listes précédentes..... 22.048 25

Total à ce jour (depuis le début de l'année). 23.110 20

* Merci à tous ces généreux donateurs.

UNE DATE À RETENIR

Le 6 Octobre prochain aura lieu la fête du RAYON DE SOLEIL, organisée par le Syndicat de Paris.

Elle aura lieu Salle des Ingénieurs Civils, 19, Rue Blanche Paris (9^e).

Parisiens, ne l'oubliez pas !

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — Après les quelques jours de repos de la semaine de vacances, le travail a partout repris normalement, et la situation paraît bonne.

— La crise de l'industrie pipière se prolongeant, provoque le retour au métier de quelques anciens ouvriers. Les demandes d'apprentissage se font aussi plus nombreuses.

— Dans notre précédent numéro, nous disions : « la maison Emile Dalloz vient d'étendre à son personnel diamantaire le système des allocations familiales. »

Ainsi présentée cette nouvelle était au moins prématûre, lesdites allocations n'ayant pas encore été payées pour le mois dernier. Toutefois la chose demeure exacte, mais il est vraisemblable que ces allocations seront payées par le canal de la caisse de compensation des allocations familiales qui vient d'être créée par les industriels de la région.

D'autres maisons, nous dit-on, adhéreraient à ladite Caisse.

Dans l'avenir, il faudra veiller à ce qu'on ne tire pas de ces largesses un argument pour réduire les tarifs et salaires.

— A signaler à Molinges l'ouverture d'un atelier de quelques places par M. Léon Bouvard de St-Claude.

— La plupart des ateliers ont été fermés pendant les vacances. Cependant quelques ouvriers ont travaillé par-ci par-là. Qu'il y ait eu quelques cas bien spéciaux où cette conduite puisse s'expliquer, sinon se légitimer, cela est possible. Mais pour certains, il n'y a aucune excuse valable.

Se rendent-ils compte, ces quelques inconscients, que s'ils étaient imités par de plus nombreux camarades, notre réforme si laborieusement conquise — et qu'il s'agit d'étendre — risquerait fort de nous être ravie ?

Thoiry. — La situation de notre place est sans changement.

La prochaine Assemblée aura à examiner le cas de deux ouvriers qui ont travaillé pendant les vacances.

La Coopérative n'a pris que quatre jours de vacances, invoquant qu'elle avait été en chômage jusqu'en Novembre.

Taninges. — Tout le monde travaille normalement, mais le brut est d'assez mauvaise qualité.

L'atelier a été fermé pendant la semaine de vacances.

Nemours. — La situation est normale sur la place et tous les ouvriers sont occupés.

Nous regrettons que deux ouvriers aient cru devoir transgresser le mot d'ordre de l'organisation en continuant à travailler pendant la semaine de vacances.

Felletin. — Rien de particulier à signaler. Tout le monde est occupé normalement. L'atelier a été fermé pendant la semaine de vacances.

Paris. — Rien de saillant à signaler pendant ce calme de vacances.

Par convention entre les organisations ouvrière et patronale, les ateliers ont été fermés pendant deux semaines (du 6 au 19 août). Cependant, quelques ouvriers ont travaillé. Nous donnerons des précisions à ce sujet dans le prochain bulletin.

— Nous aisons les camarades de Paris qu'un certain nombre d'exemplaires du « Manuel du Lapidaire », de Vervoot, sont en dépôt au Siège du Syndicat, où ils pourront se le procurer directement.

BELGIQUE & HOLLANDE

Une certaine amélioration est à relater. Particulièrement pour la Hollande où le nombre des chômeurs est descendu à 1.000 après avoir atteint 1.600.

Sur les marchés, l'animation est relativement bonne pour cette période de vacances.

LE BOORT

Le prix du boort est stationnaire. Au bureau de boort d'Anvers, le cours demeure inchangé à 5 florins.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 9 au 15 Juillet	14.658	330
Du 16 au 22 —	14.681	306
Du 23 au 29 —	14.689	274
Du 20 Juillet au 5 Août... Chiffres non parvenus		

**

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 16 au 22 Juillet	4.511	1.446
Du 23 au 29 Juillet	4.552	1.434
Du 30 Juillet au 5 Août... Chiffres non parvenus		
Du 6 au 12 Août.....	4.581	1.378
Du 13 au 19 Août.....	4.898	1.023

Les Dops L. MARCHANDEAU
sont en vente à la Permanence

LOUPES ZEISS — Spéciales pour DIAMANTAIRES
et LAPIDAIRES —

(Trois modèles sont exposés à la Permanence)

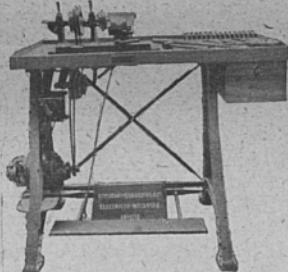
Maison DEVAUX
OPTICIEN

6, Place des Terreaux. LYON.

Téléphone : BURDEAU, 61-49.

Stockiste des loupes, jumelles, verres punktal
de la Maison CARL ZEISS, d'Iéna.

MACHINES A BRUTER LE DIAMANT



BRANT

à pédalier — à moteur électrique

V^{VE} F. BRANT-GRAIN DORG^E & C^{IE}

3, rue des Récollets, 3

ANVERS (Belgique)

— Consultez-nous pour nos Moulins transportables —

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

CIMENT

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc..., adressez-vous à

M. Louis BERTHON
Mécanicien-Ajouteur
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage
dépend votre production ! ..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outils concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.31 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'Exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'industrie, Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale